



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 15 mars 2016
3003 Berne-Wabern, le 14 mars 2016

Le mois de janvier 2016 en un coup d'œil

	Janvier 2016	Janvier 2015
Etrangers (population résidente permanente)	1'999'522	1'956'059
Solde migratoire (population résidente permanente)	6'372	8'667
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	9'223	12'233
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'568	1'887
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	405	410
Dérogations aux conditions générales d'admission	340	280
Regroupement familial (population résidente permanente)	4'165	4'137
Naturalisation	2'362	1'377

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Contingents UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	9
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	9
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	10
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	11
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	12
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	13
4. Taux de chômage	15
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	16
6. Regroupement familial	17
7. Naturalisations	19
8. Autorisations d'établissement C octroyées	20
9. Définitions	21

1. Population étrangère au 31.01.2016

Population étrangère résidente permanente			
	Janvier 2015	Janvier 2016	Différence en %
Total	1'956'059	1'999'522	2.2
UE-28/AELE	1'334'767	1'367'765	2.5
UE-17	1'218'697	1'241'852	1.9
UE-8	64'861	73'929	14.0
UE-2	17'052	18'499	8.5
Croatie	30'223	29'538	-2.3
Ressortissants d'Etats tiers	621'292	631'757	1.7

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	1'999'522	100.0	43'463	2.2
Autorisations de courte durée (<12 mois)	26'867	1.3	-1'556	-5.5
Autorisations de séjour	684'091	34.2	26'590	4.0
Autorisations d'établissement	1'288'564	64.4	18'429	1.5

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Janvier 2015	Janvier 2016	Différence en %
Total	56'931	53'152	-6.6
UE-28/AELE	46'786	43'869	-6.2
UE-17	35'721	33'686	-5.7
UE-8	8'573	7'973	-7.0
UE-2	2'235	1'923	-14.0
Croatie	168	201	19.6
Ressortissants d'Etats tiers	10'145	9'283	-8.5

Source : SYMIC

- En janvier 2016, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4 % de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6 %.
- En janvier 2016, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.5 % de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 17.5 % restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Jan 15	Jan 16	Différence en %	Janvier à janvier 2015	Janvier à janvier 2016	Différence en %
Total	13'973	13'183	-5.7			
UE-28/AELE	10'235	9'184	-10.3			
UE-17	8'497	7'748	-8.8			
UE-8	1'415	1'140	-19.4			
UE-2	262	230	-12.2			
Croatie	40	36	-10.0			
Ressortissants Etats tiers	3'738	3'999	7.0			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Jan 15	Jan 16	Différence en %	Janvier à janvier 2015	Janvier à janvier 2016	Différence en %
Total	12'544	9'221	-26.5			
UE-28/AELE	10'936	7'730	-29.3			
UE-17	8'901	6'114	-31.3			
UE-8	1'476	1'212	-17.9			
UE-2	522	362	-30.7			
Croatie	21	33	57.1			
Ressortissants Etats tiers	1'608	1'491	-7.3			

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Jan 15	Jan 16	Différence en %	Janvier à janvier 2015	Janvier à janvier 2016	Différence en %
Total	9'949	9'882	-0.7			
UE-28/AELE	7'346	7'038	-4.2			
Ressortissants Etats tiers	2'603	2'844	9.3			

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour janvier 2016: 1'006 (population étrangère résidente permanente) ; 436 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Jan 15	Jan 16	Différence en %	Janvier à janvier 2015	Janvier à janvier 2016	Différence en %
Total	5'360	6'229	16.2			
UE-28/AELE	4'070	4'674	14.8			
UE-17	3'590	4'139	15.3			
UE-8	354	405	14.4			
UE-2	100	76	-24.0			
Croatie	11	28	154.5			
Ressortissants Etats tiers	1'290	1'555	20.5			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Jan 15	Jan 16	Différence en %	Janvier à janvier 2015	Janvier à janvier 2016	Différence en %
Total	6'101	5'621	-7.9			
UE-28/AELE	5'090	4'534	-10.9			
UE-17	3'362	3'006	-10.6			
UE-8	1'315	1'081	-17.8			
UE-2	396	422	6.6			
Croatie	10	12	20.0			
Ressortissants Etats tiers	1'011	1'087	7.5			

Source : SYMIC

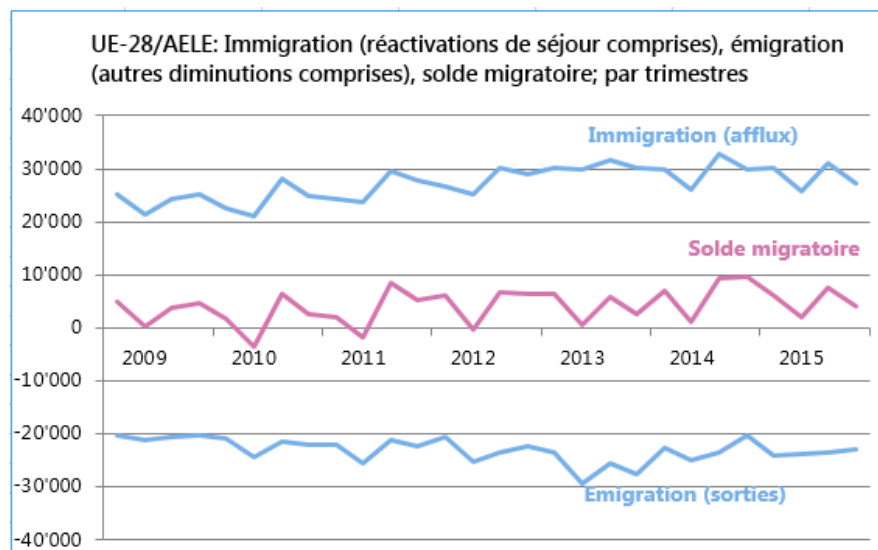
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente en janvier 2016 a diminué par rapport au même mois de l'année précédente (-26.5%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente en janvier 2016 a diminué légèrement par rapport au même mois de l'année précédente (-5.7%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente en janvier 2016 a augmenté par rapport au même mois de l'année précédente (+16.2%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier 2016 : 1'588 (population étrangère résidente permanente) ; 7'471 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Jan 2015	Jan 2016	Différence en %	Janvier à janvier 2015	Janvier à janvier 2016	Différence en %
Total	8'667	6'372	-26.5			
UE-28/AELE	6'168	4'236	-31.3			
UE-17	4'960	3'431	-30.8			
UE-8	1'025	664	-35.2			
UE-2	143	133	-7.0			
Croatie	33	7	-78.8			
Ressortissants Etats tiers	2'499	2'136	-14.5			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Jan 2015	Jan 2016	Différence en %	Janvier à janvier 2015	Janvier à janvier 2016	Différence en %
Total	355	-3'435	-1067.6			
UE-28/AELE	757	-2'668	-452.4			
UE-17	1'486	-1'425	-195.9			
UE-8	-514	-818	-59.1			
UE-2	-212	-362	-70.8			
Croatie	-7	-54	-671.4			
Ressortissants Etats tiers	-402	-767	-90.8			

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer à la définition.

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Février	4'420	4'615	+ 4.4	3'681	3'456	- 6.1	6'789	6'951	+ 2.4
Mars	4'297	4'459	+ 3.7	3'890	3'697	- 4.9	7'882	6'762	-14.2
Avril	4'682	4'475	- 4.4	5'085	4'731	- 6.9	7'782	7'193	-7.6
Mai	4'758	4'371	- 8.1	6'074	5'010	- 17.5	8'234	7'529	-8.6
Juin	4'351	4'635	+ 6.5	5'563	5'395	- 3.0	9'217	9'345	+ 1.4
Juillet	4'865	4'464	- 8.2	5'453	4'840	- 11.2	9'392	9'341	- 0.5
Août	4'385	4'218	- 3.8	3'525	3'420	- 2.9	6'901	6'792	- 1.6
Septembre	4'701	4'710	+ 0.2	3'553	3'608	+ 1.5	7'531	7'860	+ 4.4
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'250	-9.9
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'076	6'740	+ 10.9
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'643	9'820	+ 13.6
Janvier	5'141	4'554	- 11.4	6'389	4'027	- 37.0	12'233	9'223	- 24.6
Total	55'216	52'929	- 4.1	54'998	51'007	- 7.3	98'731	94'806	- 4.0

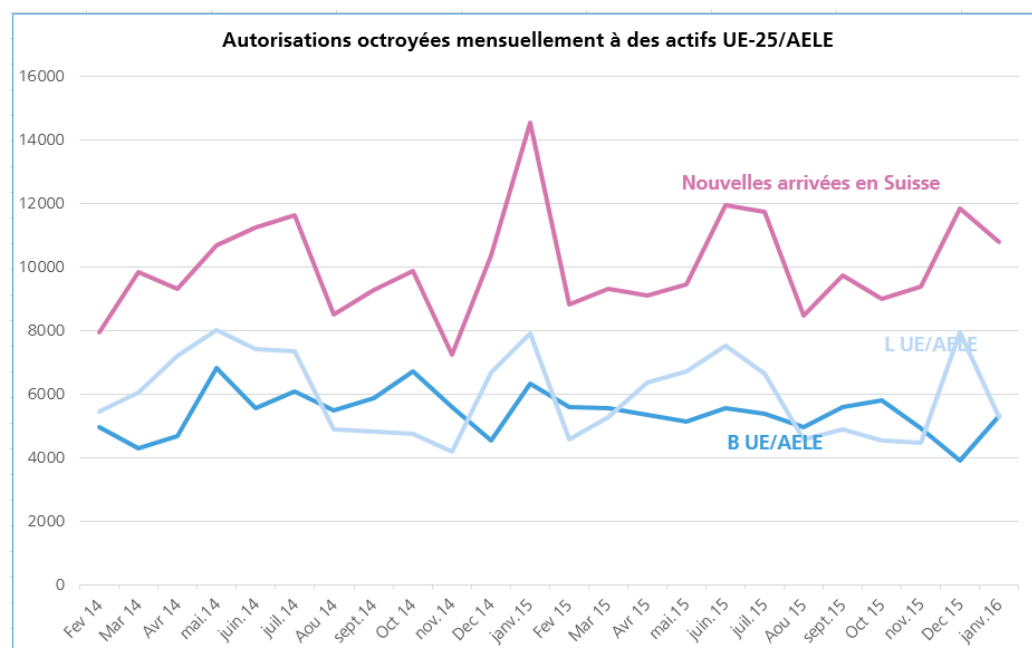
Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Février	545	982	+ 80.2	1'750	1'097	- 37.3	1'141	1'344	+ 17.8
Mars	0	1'081	+ 100.0	2'144	1'576	- 26.5	1'949	1'767	- 9.3
Avril	0	879	+ 100.0	2'098	1'615	- 23.0	1'504	1'893	+ 25.9
Mai	2'057	764	- 62.8	1'922	1'685	- 12.3	2'441	1'929	- 21.0
Juin	1'196	918	- 23.2	1'834	2'112	+ 15.2	1'999	2'582	+ 29.2
Juillet	1'211	918	- 24.2	1'877	1'795	- 4.4	2'214	2'395	+ 8.2
Août	1'083	739	- 31.8	1'347	1'148	- 14.8	1'602	1'664	+ 3.9
Septembre	1'164	862	- 25.9	1'262	1'283	+ 1.7	1'732	1'847	+ 6.6
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	-3.5
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+17.5
Janvier	1'175	732	- 37.7	1'527	1'234	- 19.2	1'887	1'568	- 16.9
Total	11'630	10'053	- 13.6*	19'585	17'658	- 9.8	21'144	22'119	4.6

* La forte augmentation des autorisations de séjour B enregistrée pour les actifs en provenance d'Etats de l'UE-8 depuis le 1^{er} mai 2014 s'explique en premier lieu par un changement de système. Depuis cette date, les autorisations B ne sont plus soumises à des nombres maximums (clause de sauvegarde). Source : SYMIC



3.3. Contingents UE-2

Contingents : période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Autorisations de séjour B Contingent total= 1 207 (par trimestre : 301)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 11 664 (par trimestre : 2 916)

Du 1^{er} décembre 2015 au 29 février 2016 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent
Déc	516	387	4'212	4'536
Jan	595	308	4'708	4'040
Fév				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Le 1^{er} juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel. Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole III, l'admission des ressortissants croates reste soumise à la LEtr. La Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates, à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Pendant le mois de janvier 2016, 3 autorisations de séjour B et 1 autorisations de courte durée L ont été accordées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2014	2015	2016	2015	2016
Janvier	4'938	4'419	4'262	295'268	--
Février	3'977	3'889		295'268	
Mars	5'333	4'301		295'268	
Avril	5'483	5'223		298'280	
Mai	4'484	4'111		298'280	
Juin	4'789	5'159		298'280	
Juillet	5'517	4'687		300'571	
Août	4'503	4'264		300'571	
Septembre	5'228	4'757		300'571	
Octobre	5'785	4'981		304'117	
Novembre	4'956	4'863		304'117	
Décembre	4'020	4'720		304'117	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Jan 2015	Jan 2016	Différence	
			absolue	en %
Total général	481 851	504 537	22 686	4.7
Travailleurs	308 094	303 351	- 4 743	- 1.5
Indépendants	58 660	66 653	7 993	13.6
Travailleurs détachés	115 097	134 533	19 436	16.9

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	36 295	39 607	3 312	9.1
Travailleurs	18 550	18 453	- 97	- 0.5
Indépendants	5 376	6 156	780	14.5
Travailleurs détachés	12 369	14 998	2 629	21.3

Annonces par secteurs économiques

Total général	36 295	39 607	3 312	9.1
Agriculture	348	377	29	8.3
Industrie et artisanat	13 415	15 392	1 977	14.7
Services	22 532	23 838	1 306	5.8

Source : SYMIC

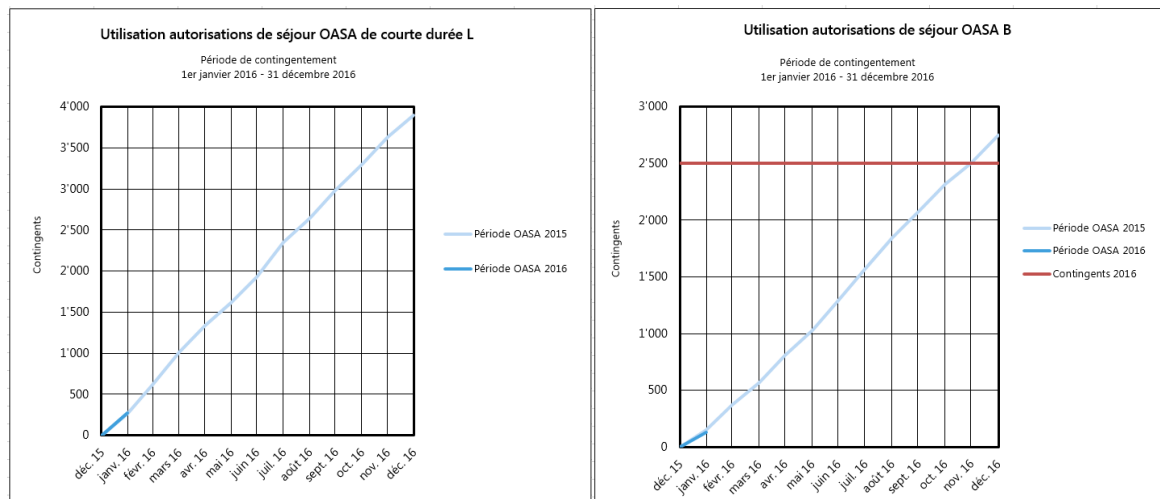
- Le nombre de personnes en provenance de l'UE-17/AELE nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a diminué en janvier 2016 par rapport à janvier 2015. La diminution est de -24.6% (-3 010 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a diminué de -16.9% en janvier 2016 (-319 personnes) par rapport à janvier 2015.
- **Contingents UE-2** : Pour le troisième trimestre de contingentement, qui va de décembre 2015 à février 2016, 301 autorisations de séjour B et 2 916 autorisations de séjour de courte durée L sont disponibles. Le solde actuel des autorisations de séjour B s'élève à 308 et celui des autorisations de séjour de courte durée L à 4 040.
- Les attributions autorisations frontalières ont diminué de -3.6% en janvier 2016 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En janvier 2016, 21 154 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de + 19.2% (+ 3 409 annonces).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué en janvier 2016 par rapport au même mois de l'année précédente (- 0.5%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées
Janvier	258	272	152	133
Février	631		373	
Mars	1'007		566	
Avril	1'334		808	
Mai	1'618		1'026	
Juin	1'926		1'290	
Juillet	2'350		1'567	
Août	2'646		1'844	
Septembre	2'985		2'066	
Octobre	3'295		2'313	
Novembre	3'635		2'500	
Décembre	3'896		*2'749	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

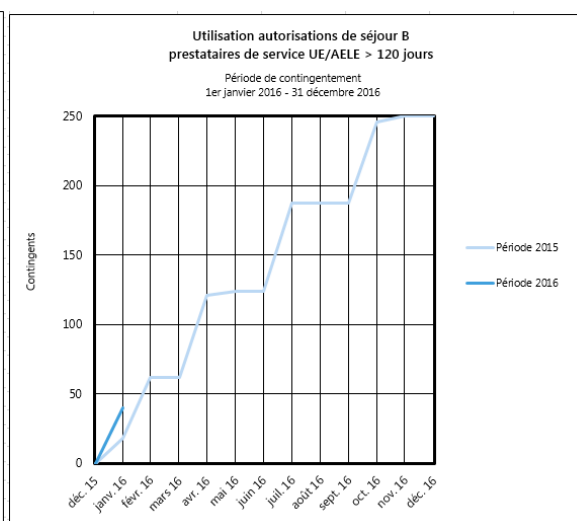
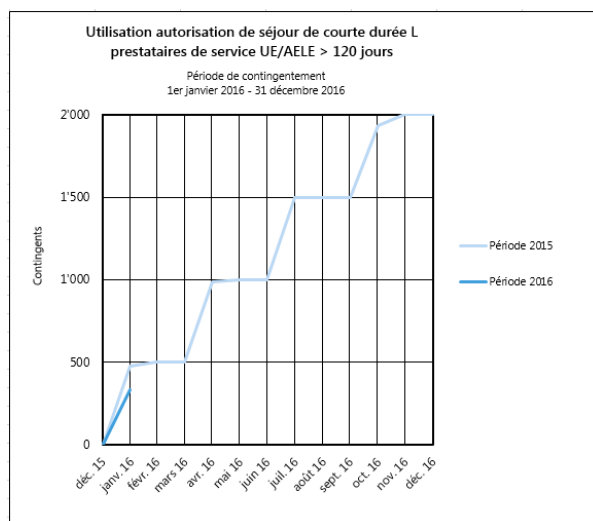


- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin janvier 2016, à 7% des autorisations de séjour de courte durée L et 5% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées
Janvier	477	333	18	40
Février	500		62	
Mars	500		62	
Avril	986		121	
Mai	1'000		124	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'500		187	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'934		246	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin janvier 2016, à 17% des autorisations de séjour de courte durée L et 16% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Jan 2015	Jan 2016	Différence en %	Jan à jan 2015	Jan à jan 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	6'677	5'714	-14.4			
Agriculture	238	175	-26.5			
Industrie et artisanat	1'291	976	-24.4			
Services	5'148	4'563	-11.4			
UE-17	5'441	4'753	-12.6			
Agriculture	80	69	-13.8			
Industrie et artisanat	1'050	813	-22.6			
Services	4'311	3'871	-10.2			
UE-8	1'063	808	-24.0			
Agriculture	129	84	-34.9			
Industrie et artisanat	218	146	-33.0			
Services	716	578	-19.3			
UE-2	157	126	-19.7			
Agriculture	28	22	-21.4			
Industrie et artisanat	20	11	-45.0			
Services	109	93	-14.7			
Croatie	9	11	22.2			
Agriculture	0	0	-			
Industrie et artisanat	3	3	0.0			
Services	6	8	33.3			

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a diminué en janvier 2016 par rapport à janvier 2015 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, elle a également diminué dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à janvier 2015.

Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Jan 2015	Jan 2016	Différence en %	Jan à jan 2015	Jan à jan 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	10'294	7'134	-30.7			
Agriculture	208	168	-19.2			
Industrie et artisanat	907	818	-9.8			
Services	9'179	6'148	-33.0			
UE-17	8'392	5'639	-32.8			
Agriculture	53	51	-3.8			
Industrie et artisanat	768	707	-7.9			
Services	7'571	4'881	-35.5			
UE-8	1'393	1'126	-19.2			
Agriculture	125	89	-28.8			
Industrie et artisanat	90	88	-2.2			
Services	1'178	949	-19.4			
UE-2	482	329	-31.7			
Agriculture	30	28	-6.7			
Industrie et artisanat	47	5	-89.4			
Services	405	296	-26.9			
Croatie	18	32	77.8			
Agriculture	0	0	--			
Industrie et artisanat	2	17	750.0			
Services	16	15	-6.3			

Source : SYMIC

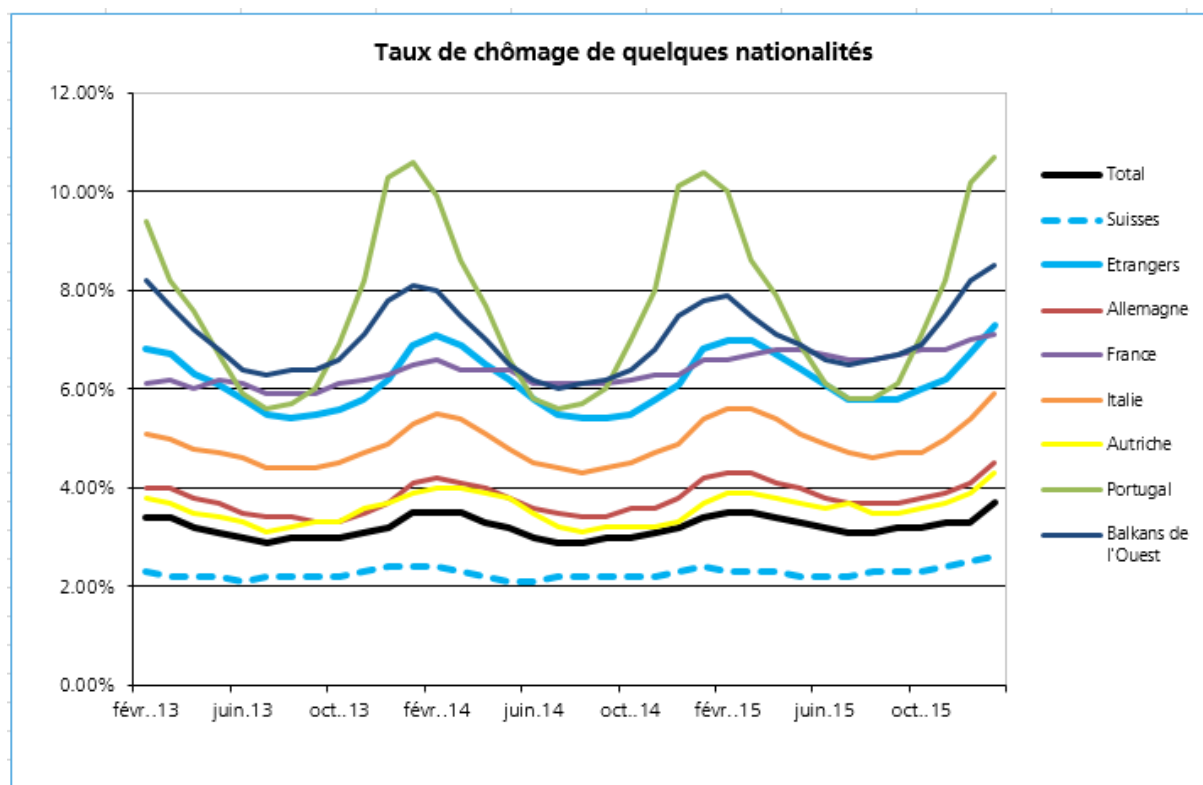
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en janvier 2016

Population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Restauration et hébergement	3'769
Bureaux de consultation, informatique	2'405
Santé et service vétérinaire	734
Enseignement	452
Services personnels	432

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Janvier 2015	Janvier 2016
Total	3.5%	3.8%
Etrangers	7.0%	7.6%
Suisses	2.4%	2.6%



Source : SECO (représentation SEM).

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Jan 2015	Jan 2016	Différence en %	Jan à jan 2015	Jan à jan 2016	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	3	8	166.7			
Par suite de violence conjugale	1	1				
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	2	7				
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	277	332	19.9			
Sans papiers <i>a)</i>	39	96				
Parent étranger d'un enfant suisse	8	10				
Intérêts publics majeurs	5	6				
Conversion de permis F ⁴ en permis B <i>b)</i>	138	161				
Conversion de permis N ⁵ en permis B <i>c)</i>	10	6				
Autres exceptions ⁶	77	53				
Total	280	340	21.4			

Source : SYMIC

Suite à un ajustement technique, certaines situations ne sont désormais plus comptées dans la catégorie « autres exceptions » des dérogations aux conditions générales d'admission. Cette correction concerne principalement les ressortissants de l'UE-27/AELE qui remplissent les conditions d'admission en tant que personnes sans activité économique selon l'accord sur la libre circulation des personnes. Les versions précédentes de la statistique de l'immigration ont été ajustées rétroactivement.

⁴ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁵ Permis N = requérants d'asile.

⁶ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁷ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier 2016
Kosovo	50
Bolivie	34
Afghanistan	20
Somalie	18
Sri Lanka	13
Erythrée	12
Irak	12
Serbie	11
Brésil	8
Chine	6
Autres	79
Total	263

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Jan 2015	Jan 2016	Différence en %	Jan à jan 2015	Jan à jan 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'137	4'165	0.7			
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	803	820	2.1			
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'334	3'345	0.3			

Source : SYMIC

⁷ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Jan 2015	Jan 2016	Différence en %	Jan à jan 2015	Jan à jan 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'137	4'165	0.7			
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'356	2'226	-5.5			
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'781	1'939	8.9			

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier 2016
Italie	403
Allemagne	366
Portugal	347
France	264
Kosovo	211
Espagne	159
Etats-unis d'Amérique	157
Macédoine	144
Serbie	139
Brésil	120
Autres	1'855
Total	4'165

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Jan 2015	Jan 2016	Différence en %	Janvier à janvier 2015	Janvier à janvier 2016	Différence en %
Naturalisations	1'377	2'362	71.5			
ordinaires	1'102	1'979	79.6			
facilitées et réintégrations	275	383	39.3			

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Janvier 2015	Janvier 2016	Différence en %
Allemagne	171	373	118.1
Italie	166	237	42.8
Kosovo	116	186	60.3
Portugal	140	170	21.4
France	114	147	28.9
Turquie	59	141	138.9
Macédoine	43	107	148.8
Serbie	65	89	36.9
Espagne	79	70	-11.4
Bosnie et Herzégovine	29	58	100.0

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Jan 2015	Jan 2016	Différence en %	Jan à jan 2015	Jan à jan 2016	Différence en %
Total	5'807	6'698	15.3			
octroyées de manière anticipée ⁸	211	205	-2.8			

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier 2016
Russie	22
Roumanie	20
Hongrie	14
Pologne	11
Serbie	11

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 6'698 autorisations d'établissement C ont été octroyées en janvier 2016, dont 205 (3,1%) de manière anticipée.

⁸ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes

issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer. Les travailleurs ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-2 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).